



Jeu Concours

QUIZZ 24 HEURES MOTOS 2020

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

L'Automobile Club de l'Ouest (ci-après « l'Organisateur » ou « l'ACO »), association Loi 1901, enregistrée sous le numéro SIREN 775 652 316 ayant son siège social Circuit des 24 Heures, 72019 Le Mans Cedex 2 organise, du samedi 18 avril 2020 à 15h00 au dimanche 19 avril à 15h00 (heure de Paris) (ci-après la « Durée du Jeu »), un jeu concours (ci-après le « Jeu »).

Cette opération n'est ni gérée ni sponsorisée par Facebook.

ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS

Le Jeu, gratuit et sans obligation d'achat, est ouvert à toute personne légalement titulaire d'un compte Facebook (ci-après le ou les « Participant(s) »), à l'exclusion des administrateurs et salariés de l'Organisateur, de ses filiales et d'Eurosport Events Limited, promoteur du Championnat du Monde d'Endurance Moto (FIM EWC), et de leurs fournisseurs et prestataires et des personnes ayant des liens de parenté avec les personnes précitées.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Pendant la durée du Jeu, le Participant, connecté sur son compte personnel Facebook, aura la possibilité d'accéder à la page du Jeu en se connectant sur la page Officielle Facebook des 24 Heures Motos.

Le Participant prendra connaissance du règlement de Jeu via un lien accessible sur la page de publication du Jeu, lien hébergé sur le site officiel de l'ACO www.lemans.org.

Pendant la durée du Jeu, sur la page Officielle Facebook des 24 Heures Motos, vingt-quatre (24) questions seront posées, en français et en anglais, soit une par heure, la dernière étant publiée à 14 heures le dimanche 19 avril 2020.

Pour jouer, le Participant devra laisser un commentaire contenant sa réponse à la question posée, accessible aux détenteurs d'un compte Facebook, dans le fil d'actualité de la page Officielle Facebook des 24 Heures Motos.

Les commentaires devront être encadrés par « 24 » (Exemple : 24 drapeau 24).

Le respect de ce formalisme vaut acceptation du règlement de Jeu et confère au dépositaire du commentaire la qualité de Participant.

Une seule participation par compte Facebook pour chaque question sera prise en compte quand bien même plusieurs commentaires auraient été laissés, seul le premier commentaire sera considéré comme participation.

ARTICLE 4 : DUREE DU JEU

Le Jeu sera ouvert du samedi 18 avril 2020 à 15h00 au dimanche 19 avril à 15h00 (heure de Paris).

ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Pour chaque question, un seul gagnant sera désigné (ci-après « le ou les Gagnant(s) »), vingt-quatre (24) Gagnants seront donc désignés à l'issue du Jeu.



Jeu Concours

QUIZZ 24 HEURES MOTOS 2020

Sera désigné comme Gagnant pour chaque question le premier Participant qui aura répondu correctement à la question (l'heure du commentaire fera foi, dans l'hypothèse où plusieurs commentaires seraient publiés dans la même minute, l'ordre des commentaires fera foi).

Un Participant ne pourra être désigné comme Gagnant qu'une seule fois et ne pourra donc se voir remettre qu'un seul lot, même s'il a été le premier à répondre correctement à plusieurs questions pendant la durée du Jeu.

Seuls les commentaires respectant le formalisme décrit à l'article 3 du présent règlement sont pris en compte.

Les commentaires jugés injurieux sont effacés par les modérateurs de l'ACO et ne sont pas retenus comme participation, le Participant étant exclu du Jeu.

Les résultats seront annoncés au plus tard le lundi 20 avril 2020 à 18 heures sur la page Officielle Facebook des 24 Heures Motos.

Les 24 Gagnants seront avertis par l'ACO au plus tard le lundi 20 avril 2020 à 18 heures sur leur messagerie privée Facebook sur le compte via lequel le commentaire aura été laissé. Les Gagnants devront communiquer à l'Organisateur leur adresse mail, ainsi que leur nom et prénom en répondant à ce message au plus tard le 23 avril 2020 à 18 heures.

Si un Gagnant à une question ne s'est pas manifesté avant le 23 avril à 18 heures, sera désigné comme Gagnant, sous réserve qu'il n'ait pas déjà été désigné comme tel pour une autre question, le Participant qui aura correctement répondu à la même question dans le deuxième meilleur temps, et ce jusqu'à ce que la personne désignée prenne contact avec l'Organisateur.

ARTICLE 6 : DOTATION

Chacun des 24 Gagnants bénéficiera de la dotation suivante :

Une carte paddock (ou carte équivalente en cas de changement de dénomination) pour les cinq prochaines éditions des 24 Heures Motos (éditions 2020 à 2024)

Valeur unitaire de chaque lot : 1 000€ TTC (valeur de la carte paddock en 2020 : 200 € TTC)

Ces dotations ne pourront donner lieu, de la part des Gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

De plus, aucune réclamation ne saurait être formulée dans l'hypothèse où le Gagnant n'aurait pas pu bénéficier de son lot du fait que les coordonnées communiquées pour récupérer son lot seraient erronées ou imprécises.

ARTICLE 7 : REMISE DU LOT

Un voucher décrivant le lot gagné sera adressé par mail à chaque Gagnant à l'adresse mail qu'il aura communiqué à l'Organisateur.

La remise des lots s'effectuera en mains propres, au centre d'accréditations des 24 Heures Motos, sur présentation de l'original d'un justificatif d'identité en cours de validité aux nom et prénom du Gagnant.



Jeu Concours

QUIZZ 24 HEURES MOTOS 2020

Sera remise chaque année de 2020 à 2024 uniquement la carte paddock (ou son équivalent) de l'édition correspondante des 24 Heures Motos.

ARTICLE 8 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du Jeu sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite loi « Informatique et Libertés » et conformément au règlement n° 2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données. Seules les données nominatives des Gagnants seront recueillies dans le cadre du Jeu, elles sont nécessaires à la remise des lots. Les Gagnants sont informés que les données nominatives pourront être communiquées à Eurosport Events Limited, société enregistrée sous le numéro 4361881, sis 566 Chiswick High Road, Londres, W4 5YB, Royaume-Uni, promoteur du FIM EWC, pour la gestion de la remise des lots.

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à ce traitement.

Tous les Gagnants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de limitation du traitement des données les concernant et d'un droit à la portabilité de leurs données.

Toute demande devra être adressée à l'Organisateur à l'adresse suivante : ACO - Service Communication – Pôle Digital - Circuit des 24 Heures - 72019 Le Mans cedex 2 accompagnée d'une copie recto-verso d'un justificatif d'identité, ou à l'adresse suivante : dpo@lemans.org.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITE

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou toute cause indépendante de sa volonté, le Jeu devait être modifié, reporté, prolongé, écourté ou annulé.

L'Organisateur se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la Durée du Jeu et de reporter toute date annoncée.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications au présent règlement, peuvent éventuellement être publiés pendant le Jeu, sur la page Officielle Facebook des 24 Heures Motos. Ils seront considérés comme des avenants au présent règlement.

ARTICLE 10 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Le règlement sera envoyé, à titre gratuit, à quiconque en fait la demande à l'adresse suivante : ACO – Service Communication – Pôle Digital - Circuit des 24 Heures – 72019 Le Mans Cedex 2.

Les frais d'affranchissement (au tarif lent en vigueur) de la demande de règlement ainsi que les frais de connexion à internet (uniquement pour les personnes utilisant un compte débité au temps de connexion) seront remboursés sur simple demande adressée, dans un délai maximum de deux (2) semaines à compter de la fin du Jeu, à l'ACO –Service Communication– Pôle Digital - Circuit des 24 Heures – 72019 Le Mans Cedex 2.



Jeu Concours QUIZZ 24 HEURES MOTOS 2020

L'Organisateur se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé à ce Jeu ou tenté de le faire. Il ne saurait encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

En cas de manquement de la part d'un Participant, l'Organisateur se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer une quelconque compensation.

ARTICLE 11 : LITIGE

Le présent règlement est soumis au droit français.

Toute contestation doit en priorité être signalée à l'Organisateur, et faire l'objet d'une tentative de règlement amiable. Aucune contestation ne sera recevable un mois après la date de l'annonce des résultats.

En l'absence d'accord amiable, tout litige relatif au présent règlement sera soumis à la juridiction exclusive du Tribunal situé au Mans spécialement déclaré compétent selon la législation en vigueur.